



## I. AVIS A MANIFESTATION D'INTERET (AMI)

Projet : *Programme de Formation professionnelle et de Renforcement de capacités pour l'Emploi (FORCE)*

Objet : *Recrutement d'un Consultant individuel pour la réalisation d'une étude de référence pour l'établissement des lignes de base du programme FORCE.*

Référence du marché : *PI\_FORCE\_81096*

AVIS N° : *003-2023/PR/ADET/DG/CE-FORCE/PRMP/SP-PRMP* du *14/09/2023*

1. Le présent avis à manifestation d'intérêt (AMI) fait suite au plan de passation des marchés publics de l'Agence de Développement de l'Enseignement Technique (ADET) publié sur le portail web ([www.marches-publics.bj](http://www.marches-publics.bj)) des marchés publics du Bénin le 30 août 2023.
2. L'Agence de Développement de l'Enseignement Technique (ADET) a obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget des fonds de la Confédération Suisse, afin de financer les activités du Programme de Formation professionnelle et de Renforcement des Capacités pour l'Emploi (FORCE), et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché de prestations intellectuelles relatif au *Recrutement d'un Consultant individuel pour la réalisation d'une étude de référence pour l'établissement des lignes de base du programme FORCE.*
3. Les prestations comprennent :
  - déterminer la situation de base des différents indicateurs ;
  - apprécier les différents indicateurs existants et proposer, si nécessaire, d'autres indicateurs ;
  - élaborer le plan de mesure du programme (en clarifiant les sources de données des indicateurs, les méthodes de calcul et de collecte, les rôles et responsabilités des acteurs en charge du renseignement desdits indicateurs, les données nécessaires au renseignement, la fréquence de renseignement).

- le coût pour le faire, et la périodicité de collecte, la stratégie ou méthode ou modèle d'attribution, etc.) ;
- proposer le modèle de mesure des impacts et/ou changements attribuables au programme ;
  - identifier les facteurs susceptibles d'affecter l'atteinte des objectifs du programme au regard des valeurs de référence des différents indicateurs et de leurs valeurs cibles. Autrement dit, il s'agit de s'assurer que les cibles peuvent être atteintes d'ici la fin de la phase du programme et d'examiner les facteurs susceptibles d'affecter l'atteinte des valeurs cibles ;
  - formuler des recommandations pour l'atteinte des cibles conformément au contexte national et régional de mise en œuvre des projets et programmes de développement dans le sous-secteur de la formation professionnelle.
4. Le délai de réalisation de la mission est de trente hommes jours (30H/J) ouvrables.
  5. Les candidats intéressés sont invités à manifester leur intérêt pour les prestations décrites, ci-dessus, en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les prestations (les qualifications du candidat dans le domaine des prestations, notamment les diplômes, les références professionnelles concernant l'exécution de marchés analogues à travers les attestations de bonne fin d'exécution et/ou des contrats antérieurs). Aux date et heure limites de dépôt des candidatures, si moins de trois (03) candidatures sont déposées, l'autorité contractante peut, soit contacter directement d'autres consultants en fonction de leurs aptitudes à exécuter les prestations, soit relancer pour un minimum de dix (10) jours calendaires la procédure en vue de compléter la liste.
  6. Les critères demandés seront appréciés à travers les preuves énumérées dans le tableau des critères de sélection figurant au point 8 du présent avis.
  7. Le classement sur la liste restreinte sera établi sur la base des curricula vitae des candidats. Le candidat ayant présenté le meilleur curriculum (candidat le plus qualifié) sur la base des expériences acquises et du nombre de marchés/prestations analogues sera classé premier et invité à négocier le marché. En cas d'échec des négociations avec ce dernier, le candidat classé 2ème sera invité à son tour à la négociation et ainsi de suite. L'autorité contractante pourra exiger au besoin la soumission d'une proposition technique et financière, préalablement à la négociation.

8. La présélection tiendra compte des critères ci-après :

Critères d'évaluation	Note pour le critère	Sous critères d'évaluation et note	Moyens de preuve à fournir par le candidat
1. Niveau d'étude en rapport avec la mission	25	1-a.) Un diplôme universitaire (Bac + 5) au minimum en statistique, ou en planification et/ou économie ou dans tout autre domaine équivalent (25 points) ; 1-b.) Diplôme non fourni (0 point).	Diplôme (copie légalisée)
2. Nombre d'années d'expériences générales à partir de la première expérience du consultant	30	<ul style="list-style-type: none"> <li>avoir des expériences professionnelles d'au moins dix (10) ans, dans le domaine des statistiques, ou de la planification et/ou économie (20 points à raison de 2 points par année d'expérience)</li> <li>au moins 5 ans en matière de gestion de projet de formation professionnelle (10 points à raison de 2 points par année d'expérience)</li> </ul>	Attestations/certificats de travail ou preuves d'expériences (Copies légalisées des attestations de travail ou preuves d'expériences correspondantes)
d'expériences spécifiques dans le domaine de la mission	45	<ul style="list-style-type: none"> <li>avoir réalisé au moins 2 expériences spécifiques dans le domaine des études d'établissement de la situation de base d'un projet, de conduite d'une étude de référence et/ou d'évaluation de projet, (20 points à raison de 10 points</li> </ul>	Copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants

		par expérience). <ul style="list-style-type: none"> <li>• avoir réalisé au moins deux (02) études dans le sous-secteur de l'EFTP (15 points à raison de 7,5 points par expérience) ;</li> <li>• avoir une expérience spécifiques liée à la réalisation d'une étude dans le domaine de la formation professionnelle par apprentissage (10 points).</li> </ul>	(copies simples)
<b>TOTAL</b>	<b>100</b>		

9. La note minimale requise pour être présélectionné est 70 sur 100.

**En cas d'égalité du nombre total de points obtenus, le consultant ayant réalisé plus de missions spécifiques sera privilégié.**

10. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la Personne Responsable des Marchés Publics ; E-mail : [ekpochan@adet.bj](mailto:ekpochan@adet.bj); et [secretariat\\_adet@adet.bj](mailto:secretariat_adet@adet.bj) et prendre connaissance des documents de présélection au Secrétariat Permanent des Marchés Publics de l'ADET, sis à Cotonou (Ganhi), à côté de la Librairie Notre-Dame, 4<sup>ème</sup> étage de l'immeuble COOP, Tél : (+229) 53 22 22 22, E-mail : [secretariat\\_adet@adet.bj](mailto:secretariat_adet@adet.bj) de 08 heures à 12 heures 30 minutes et de 14 heures à 17 heures 30 minutes, du lundi au vendredi et sur le site [web www.adet.bj](http://www.adet.bj) . Les manifestations d'intérêts doivent être accompagnées d'une lettre de manifestation d'intérêts dûment signée par le candidat.

11. Les candidats intéressés peuvent obtenir gratuitement le dossier de présélection complet à compter du 14/09/2023. Le dossier de présélection en version papier ou en version électronique sous le format PDF sera immédiatement remis aux candidats intéressés sur simple présentation de ces derniers au Secrétariat Permanent des Marchés Publics de l'ADET, sis à Cotonou (Ganhi), à côté de la Librairie Notre-Dame, 4<sup>ème</sup> étage de l'immeuble COOP, Tél : (+229) 53 22 22 22, E-mail : [secretariat\\_adet@adet.bj](mailto:secretariat_adet@adet.bj). Le dossier de présélection sera adressé aux candidats à leurs frais par voie postale aérienne pour les candidats résidant à l'étranger et par voie postale normale pour les candidats résidant au Bénin. Ce

dossier peut être téléchargé sur le site web : [www.adet.bj](http://www.adet.bj) ou obtenu par voie électronique à condition que le candidat remplisse la fiche de retrait du dossier.

Ce retrait est matérialisé par une fiche de décharge établie selon un modèle mis à disposition par l'ARMP.

12. Les manifestations d'intérêts sont rédigées en langue française et doivent être déposées en deux (02) exemplaires physiques à savoir un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique scannée sur clé USB en format PDF, à l'adresse ci-après : **Secrétariat Permanent des Marchés Publics de l'ADET**, sis à Cotonou (Ganhi), à côté de la Librairie Notre-Dame, 4<sup>ème</sup> étage de l'immeuble COOP, Tél : (+229) 53 22 22 22, E-mail : [secretariat\\_adet@adet.bj](mailto:secretariat_adet@adet.bj) au plus tard le 23/09/2023.

*Le défaut de présentation des manifestations d'intérêt suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire.* Les candidatures qui ne parviendront pas aux date et heure limites ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes, aux frais des candidats concernés. Les manifestations d'intérêt (versions physique et électronique) seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui souhaitent être présents, à l'adresse ci-après : **Salle de reunion de l'Agence de Développement de l'Enseignement Technique**, sise à Cotonou (Ganhi), à côté de la Librairie Notre-Dame, 4<sup>ème</sup> étage de l'immeuble COOP, Tél : (+229) 53 22 22 22, le 22/09/2023 à 10 heures 30 minutes (heure de Cotonou, GMT+1).

13. Les candidats peuvent introduire un recours devant la personne responsable des marchés publics ou son supérieur hiérarchique dans le cadre de la procédure de manifestation d'intérêt à l'encontre des actes et décisions de cette dernière leur créant un préjudice en indiquant les références de l'AMI et exposant les motifs de leur recours par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou déposée contre décharge ou récépissé. Ce recours doit évoquer une violation de la réglementation des marchés publics. Ce recours doit être exercé dans les trois (03) jours ouvrables avant la date limite de dépôt des candidatures ou au plus tard, dans les deux (02) jours ouvrables de la notification des résultats des manifestations d'intérêt. Il a pour effet de suspendre la procédure de présélection jusqu'à la décision définitive de la personne responsable des marchés publics ou de son supérieur hiérarchique. La décision de la personne responsable des marchés publics ou de son supérieur hiérarchique doit intervenir dans un délai de deux (02) jours ouvrables après sa saisine.

En l'absence de suite favorable à son recours, le requérant dispose de deux (02) jours ouvrables à compter de la réception de la réponse de l'autorité

contractante/structure déconcentrée ou de l'expiration du délai de deux (02) jours mentionnés ci-dessus pour présenter un recours devant l'Autorité de Régulation des Marchés Publics. Une copie du recours adressé à l'Autorité de régulation des marchés publics est notifiée à la Personne responsable des marchés publics pour ampliation.

Cotonou, le 14 SEPT 2023



**Ernest Tamechi KPOCHAN**  
*La Personne Responsable des Marchés Publics*

## II. LETTRE DE MANIFESTATION D'INTERET

*[Insérer Nom du Candidat]*

*[Lieu et date]*

A

Monsieur la Personne Responsable des  
Marchés Publics

**Objet :** Manifestation d'intérêt pour le Recrutement d'un Consultant individuel pour la réalisation d'une étude de référence pour l'établissement des lignes de base du programme FORCE

Monsieur la Personne responsable des marchés publics,  
Après avoir examiné le dossier de sélection dont nous accusons réception, nous vous soumettons notre candidature pour le Recrutement d'un Consultant individuel pour la réalisation d'une étude de référence pour l'établissement des lignes de base du programme FORCE

Notre dossier de candidature comprend :

- 1) la présente lettre de manifestation d'intérêt ;
- 2) le diplôme (copie légalisée) ;
- 3) les les preuves des expériences du consultant [copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples) ou des attestations/certificats de travail];
- 4) etc.

Veillez agréer, Monsieur la Personne Responsable des Marchés Publics, l'assurance de notre considération distinguée.

*(Signature et cachet du consultant individuel)*

